

II. Qui sommes nous?

Le régime général de retraite

(salariés du secteur privé)

La CNAV est l'organisme national de la branche retraite du régime général.

Niveau national

**CNAM
UNCAM**
maladie, maternité,
accidents du travail
invalidité

CNAF
Famille, parentalité,
aide au logement,
revenu minimum
(RSA)

**CNAV
retraite**

ACOSS
Collecte et recouvrement
des cotisations – gestion
de la trésorerie du RG

Niveau local

101 CPAM

102 CAF

16 CARSAT
(+ 5)

74 URSSAF

- La CNAV Caisse nationale Etablissement public sous tutelle de l'Etat avec un Conseil d'administration composé des partenaires sociaux
- Egalement gestionnaire pour l'ile de France
- 16 caisses régionales d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT)
- 4 caisses générales en Outre-mer, 1 caisse de sécurité sociale à Mayotte
- Des agences locales et des points d'accueil retraite

Agences en métropole : 294
Points d'accueil retraite en métropole : 797
Agences en CGSS/CSS : 15
Points d'accueil retraite en CGSS : 22



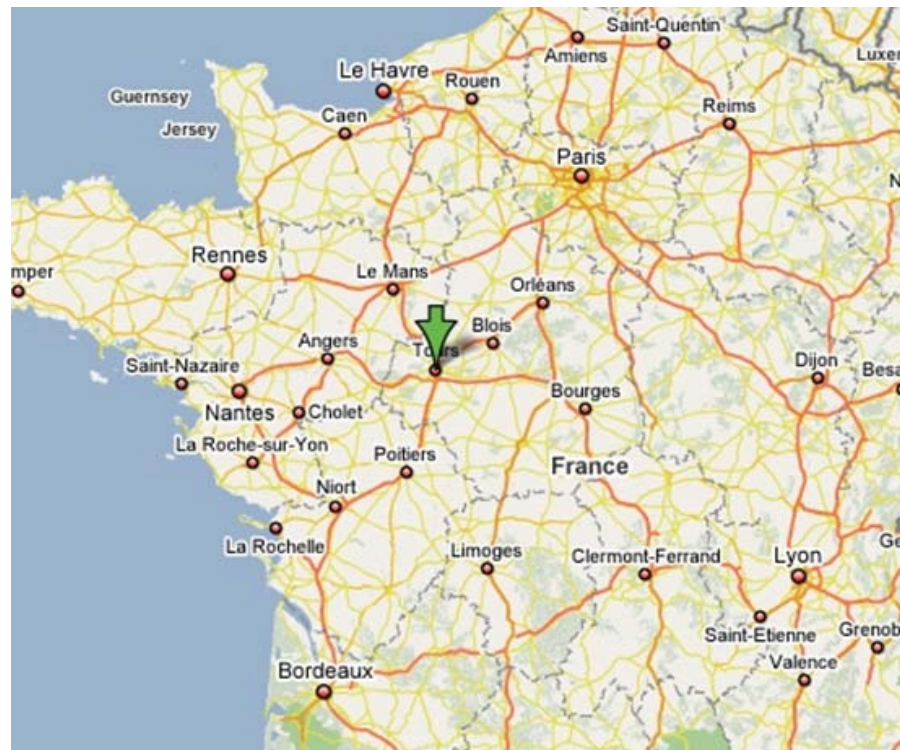
Présente sur toute la France

- 16 caisses régionales
- 5 caisses générales en Outre-mer
- 14 000 collaborateurs

CNAV: Direction des Assurés de l'Étranger (DAE)

- Tous les dossiers des résidents aux Etats-Unis sont traités par la **Direction des Assurés de l'Étranger** située à **Tours**
- Tous les dossiers en provenance de Baltimore sont transmis à :

CNAV
à l'attention de
Mme Sophie MANOT-BESSON
15 avenue Louis Jouhanneau
37078 Tours Cedex 2



- La Direction des Assurés de l'Étranger a un effectif de 371 agents dont 175 instruisent des demandes de retraites des résidents à l'étranger
- 6 agences, dont **51 agents** en charge des residents aux Etats Unis

Activités principales de la DRICO:

(12 employés à Paris)

- ❑ **Règlementation internationale et diffusion des instructions d'application des sujets réglementaires**

Expertise et analyse des sujets relatifs à la coordination internationale et aux conventions bilatérales

- ❑ **Coordination réseau branche retraite**

Organisation des *Journées Internationales d'Information Retraite* pour les assurés en France et à l'étranger

- ❑ **Relations avec les assurés de l'étranger**

Information, participation à des salons et forums s'adressant aux assurés, interface avec les assurés via l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)



- ❑ **Relations avec les institutions étrangères**

Informar les institutions étrangères des évolutions législatives françaises, coordination and réception de délégations étrangères (accueil d'une délégation des USA en avril 2014!)

- ❑ **Instances internationales**

Participer aux travaux des instances européennes dans lesquelles la CNAV est présente

▶ Tenir à jour les carrières de chaque salarié

- ▶ 72,2 millions* de carrières suivies

▶ Informier les assurés et aider à préparer leur retraite

- ▶ Droit à l'information: cadre légal fixé par la loi du 21 août 2003
- ▶ 2,28 millions* de consultations de relevés de carrières en ligne (régime général + tous régimes confondus)
- ▶ 2,9 millions* d'estimations du montant total de la future retraite ont été adressées aux assurés de 55, 56, 57 et 60 ans

▶ Calculer les droits à la retraite et payer les retraites

- ▶ 101,5 milliards €* de prestations versées
- ▶ Paiements à l'étranger : 3,57 milliards €* dans plus de 150 pays, à + de 1 200 000 retraités dont 14 000 aux Etats Unis d'Amérique
- ▶ 540 875* nouvelles attributions de retraite personnelles

▶ Proposer une action sociale diversifiée

- ▶ Prise en charge d'aide ménagère à domicile, aide à l'adaptation du logement, financement des maisons de retraite (uniquement pour les résidents en France)

La CNAV est un établissement public sous la double tutelle:

Le Ministère des Affaires Sociales



et
**Le Ministère du
Budget**

Ministère chargé des Affaires Sociales et Ministère du Budget

- ❑ Prennent les mesures réglementaires en matière de retraite en application des lois votées par le Parlement
- ❑ Établissent, depuis 1996, avec la CNAV une convention pluriannuelle (4 ans) d'objectifs et de gestion (COG)



Les acteurs institutionnels : le Parlement

- ❑ Vote chaque année la loi de financement de la Sécurité sociale (**LFSS**) qui fixe les recettes et les dépenses et les conditions du financement
- ❑ Vote les dispositions législatives concernant les risques gérés par la sécurité sociale, dont la retraite



➤ **Le Conseil d'administration**

Composé à parts égales de syndicats de salariés et de représentants des employeurs

- **Fixe les orientations et participe par ses avis à la définition de la politique de l'assurance vieillesse**

➤ Il est nommé en **Conseil des Ministres**



➤ **Mission:**

Pierre MAYEUR

- **le fonctionnement de la CNAV**
 - Caisse nationale
 - Caisse gestionnaire des retraites pour Paris et sa région

- pilotage et contrôle de l'activité du réseau des caisses régionales d'assurance retraite